



INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES HABITABLE 2025 - 2028  
ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE  
HABITABLES 2025 - 2028

**YACHT CLUB DU CROESTY-ARZON**

**TROPHEE GRAND SURPRISE 2025**

Annexe aux Instructions de Course

Dates : 16 MARS 2025  
Lieu : Baie de Quiberon  
Grade : 5B

Marées à Port Navalo	Coefficient	Pleines Mers		Basses Mers	
		Matin	Soir	Matin	Soir
16/03/2025	89 / 88	05h57	18h10	00h06	12h26

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

**Préambule**

**Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs. trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

**1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2025 - 2028
- 1.2 Les prescriptions de la FFVoile.
- 1.3 Les règles de jauge monotypes Grand Surprise
- 1.4 La partie B, section II du RIPAM (COLREG) quand elle remplace les règles du Chapitre 2 des RCV, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil précisées ci-dessus.
- 1.5 La langue officielle de l'épreuve est le français.
- 1.6 Les présentes instructions de course et avis de course.
- 1.7 Le système d'identification est celui décrit dans la règle 77 des RCV.
- 1.8 **Inscriptions** : En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent reconnaît qu'il lui appartient, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ ou non, et de continuer à courir ou non.



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

Il accepte en outre de se soumettre aux règles citées aux articles 1.1 à 1.7 et de renoncer à tout autre recours que celui prévu par ces règles.

- 1.9 Changement d'équipage en cours d'épreuve : autorisé sous réserve que l'équipier remplaçant soit licencié et déclaré sur la liste d'équipage du bateau concerné au comité de course.

## 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

**Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau par annonce VHF 72**

## 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents :

Pour le samedi soir au retour de l'entraînement de YELLOW IMPACT SAILING.

Pour le dimanche, seront diffusées lors du briefing devant les locaux de YIS à 09h00

- 3.2 Le PC course est situé sur le bateau comité

- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal **VHF 72**.

## 4. CODE DE CONDUITE [DP]

Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

## 5. SIGNAUX FAITS AU PONTON AVANT DEPART

- 5.1 Les signaux sont envoyés au mât de pavillons situé sur le bateau comité au ponton à proximité des grands surprises

- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé sur le bateau comité au ponton le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins 45 mn après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

## 6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Les régates auront lieu le 16 mars 2025

Le dimanche à 09h00 devant les locaux de YELLOW IMPACT SAILING

- 6.2 Mise à disposition du Comité de Course à 10h30 pour la première course du jour dimanche

- 6.3 Lors de la première course du jour, le pavillon orange sera envoyé au plus tard 5 mn avant le signal d'avertissement. Pour chaque course à suivre disputée le même jour, le signal d'avertissement sera donné au plus tôt 5 minutes après l'envoi du pavillon orange.

- 6.4 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h30.

## 7. PAVILLONS DE SERIE (signal d'avertissement)

En cas de séparation en deux de la flotte les séries seront définies samedi soir.

Flamme blanche

Flamme violette

## 8. ZONES DE COURSE

La zone de course est située en Baie de Quiberon.

## 9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours construits sont décrits en annexe 1.

- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont précisés en annexe 1, pour les parcours construits

- 9.3 Une réduction de parcours peut être faite :

- À tout marque pour un parcours construit.

## 10. MARQUES

- 10.1 Les marques sont des bouées

- 10.2 Des bateaux pointeurs peuvent être situés à proximité de chaque marque. Quand il reste à poste, un bateau pointeur arbore une flamme ou un pavillon YCCA. L'absence de bateau pointeur ou de signal ne peut donner lieu à demande de réparation.

10.3 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Pas d'obstacles sur la zone de course

## 12. LE DEPART

Les départs des courses sont donnés en application de la règle 26, modifiée comme suit :

Temps	Signaux	Signification
5'	Envoi de la flamme blanche avec un signal sonore	Avertissement
4'	Envoi du pavillon P, I, U ou noir, avec un signal sonore	Préparatoire
1'	Amenée de P, I, U ou noir avec un signal sonore long	Dernière minute avant le départ
0	Amenée de la flamme blanche avec un signal sonore	Départ

Les temps sont décomptés à partir des signaux visuels. L'absence de signal sonore ne doit pas être prise en considération.

12.1 Les extrémités de la ligne de départ sont déterminées à tribord par le mât du bateau Comité de Course portant le pavillon orange et à bâbord soit :

- Le côté parcours de la marque de départ.
- Le mât d'un bateau comité arborant un pavillon Orange

12.2 Un voilier qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS. Ceci modifie la règle A 5.2 des RCV.

## 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Le pavillon **C** envoyé avec **une indication de cap et distance** au voisinage d'une marque à contourner signifie : après le passage de cette marque, une nouvelle marque supplémentaire de parcours est à contourner.

## 14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât du bateau comité arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

## 15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour l'ensemble des classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

## 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Temps limite du premier bateau pour finir :

Pour les parcours construits : 90 minutes

16.2 Les voiliers ne réussissant pas à terminer :

Pour les parcours « construits », dans les 30 minutes après l'arrivée du premier de sa série

Sont classés « DNF ». Ceci modifie la règle 35 des RCV. La clôture de la ligne sera annoncée à la VHF 72

## 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles sur le bateau comité.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le bateau comité ou par visio.

**18. CLASSEMENT**

- 18.1 Un classement général sera effectué sur l'ensemble des manches courues  
Le score de chaque bateau doit être le total des scores de ses courses courues.
- 18.2 Les règles A2 et A4 des RCV s'appliqueront.

**19. REGLES DE SECURITE**

- 19.1 [DP] Un élargement sortie se fera sur l'eau par un passage derrière le bateau comité en signalant son numéro de voile et l'arrivée fera office d'élargement retour.
- 19.2 [DP] Un bateau qui abandonne une course **doit le signaler** au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course sera le 72

**20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT**

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable du comité de course
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

**21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

**22. BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels sont identifiés par le pavillon YCCA.

**23. ACCOMPAGNATEURS**

- 23.1 [DP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP] Les bateaux accompagnateurs doivent se signaler au bateau comité.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera. En application de la nouvelle réglementation de la division 240, le coupe circuit doit être porté dès mis e en marche du moteur hors-bord.

**24. EVACUATION DES DETRITUS**

Les détritrus ne doivent pas être jeter à la mer.

**25. EMBLEMES**

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

**26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU**

[DP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

**27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION**

Néant.

**28. PRIX**

Des prix seront distribués à la discrétion de l'AO.



## ANNEXE 1 - Parcours construits

### PARCOURS "BANANE » Arrivée sous le vent

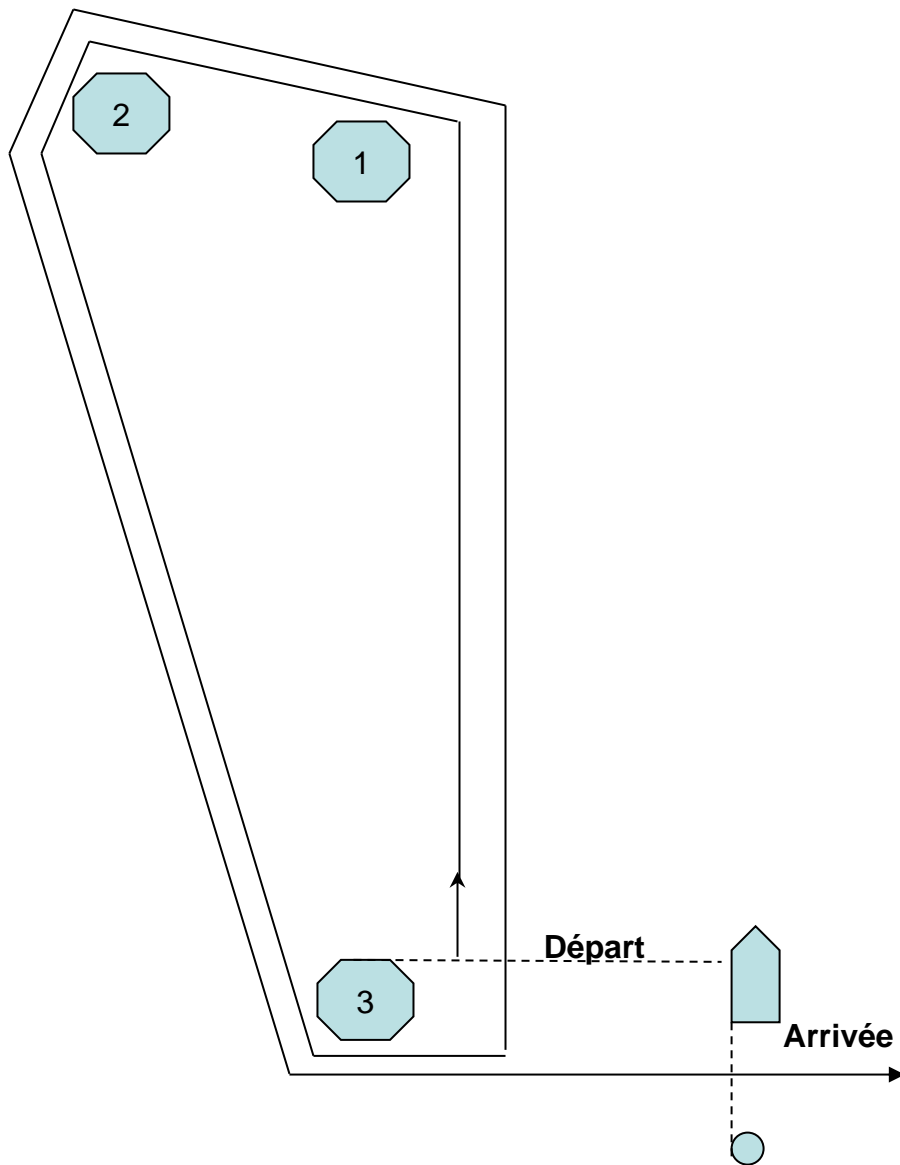
Pavillon **Q**

**Le parcours comprend :**

- 2 bords de près
- 2 bords de vent arrière

**Marques à passer :**

- Départ
- Marques : 1 – 2 – 3 – 1 – 2 – 3
- Arrivée selon article 14 des IC



Distance entre marques 1 et 3 : 0,8 à 1,5 mille nautique (communiqué à titre indicatif).